

# LE PETIT HAUTOTAIS

L'annuel N°29 d'Hautot Saint Sulpice



Chères Hautotaises, chers Hautotais, chers amis.

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je rédige la première page du Petit Hautotais, mais les honneurs reviennent au comité de rédaction qui met beaucoup de cœur à vous présenter ce nouveau numéro.

Encore une fois, malheureusement, cette fin d'année est maussade. Nous vivons, certes à distance, des conflits mondiaux graves et inquiétants. Des familles, des villages, des villes entières sont détruits et nous ne voyons pas d'issues se profiler. La France vit aussi dans la fragilité, nous voyons tous la violence prendre de l'ampleur que ce soit dans les mots ou dans les actes, et nous devons être de plus en plus vigilants.

À l'échelle de notre commune, cette année aura été difficile. Nous avons frôlé la catastrophe à l'église, car nous avons subi un effondrement d'une corniche 2 jours après une cérémonie où il y avait beaucoup de monde. J'ai donc été contraint, en appui d'avis d'expert, de prendre un arrêté de fermeture de l'édifice. Des travaux lourds sont à prévoir, ce qui engendre un budget conséquent qui ne pourra pas se réaliser rapidement. Et puis, vous l'avez tous constaté, l'état général de la commune est moyen ! Ainsi, je vous annonce l'arrivée dans les prochains jours d'un nouvel agent pour qui la tâche sera complexe, le temps de rattraper le retard.

Nous avons, aussi des notes positives ! Des naissances, de nouveaux habitants, à qui je souhaite la

bienvenue. Notre tissu associatif est aussi dynamique et vous propose des activités diverses et variées. Et je n'oublie pas nos agents, parfois dans l'ombre, mais indispensables. Il est très agréable de travailler avec leur entourage.

Avant de vous laisser découvrir la suite de ce numéro, le conseil municipal et moi-même vous invitons à la traditionnelle cérémonie des vœux :

**VENDREDI 05 JANVIER 2024**

**à 20 h 30**

**À la salle Léon Lelièvre.**

Enfin, à l'aube de 2024, je vous souhaite une fin d'année telle que vous la désirez et d'ores et déjà une belle et douce année 2024, avec beaucoup de joies et de petits bonheurs à partager avec vos proches et surtout un climat de paix.

*Bonne année à tous.*

*Vincent Lemettais*

## SOMMAIRE

### La commune

- La vie communale ..... p3
- Repas des aînés ..... p3
- ARS - Qualité des eaux destinées à la consommation humaine ..... p4
- Plateforme des déchets verts ..... p5
- SDE76 ..... p6
- Transport du midi - circuit cantine.. p6
- Distribution des dictionnaires ..... p7
- Visite guidée d'Hautot-St-Sulpice.. p7
- Les comptes administratifs ..... p8
- Les salles ..... p10
- PanneauPocket ..... p10
- Retour sur l'année municipale ..... p11
- L'arrivée de la fibre à Hautot ..... p12-13
- Etat-civil ..... p14
- Pêle-mêle ..... p15

### Les associations

- Le comité des fêtes ..... p16
- Les Cousins du Nouveau Monde ..p17
- Asso Missi ..... p18
- Club de l'amitié ..... p19
- Le Tonic Club ..... p20
- Le Ph'Hautot CLub ..... p21

### L'école

- Au fil de l'année ..... p22-23

### ... et en 2024 ...

- Infos diverses ..... p24

### Zoom sur...

- L'église ..... p24
- Sheeva, le nouveau chien guide pour Ladislas ..... p24

## La vie communale

8 mai 2023

11 novembre 2023



## Repas des aînés

11 décembre 2022  
Salle Léon Lelièvre.



10 décembre 2023  
Restaurant, Le Champêtre.

## La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure. Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits « témoins de contamination fécale » dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

## La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle

des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en

degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisque une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention

des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au

chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm)

sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés. Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs. La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux,

des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé. En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires. Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

**Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.**

## Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants. De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

**Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.**

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/eau-du-robinet>

Vous y trouverez également des recommandations de consommation et les liens utiles pour vous informer.



# Plateforme des déchets verts

En 2023, la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN), gestionnaire de la plateforme, a fait installer les clôtures et le portail précédemment détruits. Ainsi les horaires d'ouvertures ont été rétablis comme à l'initial.

La CCYN mandate, chaque jeudi en général, l'entreprise Collecti'vert pour le retrait des déchets verts déposés par les administrés des communes membres voisines uniquement.



Nous rappelons que ce dépôt est réservé aux particuliers, les entreprises d'espaces verts doivent se diriger vers les déchetteries dédiées sous peine de poursuites.

Les dépôts en dehors de la plateforme sont des dépôts sauvages et

sont strictement INTERDITS répressibles d'une amende de 1 500 € (art. R632-1 du Code pénal).

Il est regrettable de constater que même nos administrés ne respectent pas ces règles au risque de voir ce point de collecte être définitivement fermé par la CCYN. Cette

fermeture engendrerait l'obligation de se rendre en déchetterie pour déposer les tontes, les dépôts devenus sauvages perdureront sans retrait par une entreprise compétente et rendront le terrain nuisible pour l'environnement tant visuellement qu'olfactivement.



## PLATEFORME RÉSERVÉE AU DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS



**Les souches, la ferraille, les métaux, les troncs, les sacs plastiques et tous les autres déchets sont INTERDITS et à déposer en déchetterie.**

## HORAIRES OUVERTURES

**Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars :**

**Mercredi de 9h00 à 16h30**

**Samedi de 8h00 à 17h00**

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**

**Mercredi de 8h00 à 19h00**

**Samedi de 8h00 à 18h00**



tiques de 217 514 usagers.

- **La concession de distribution de gaz :**

En effet, pour distribuer du gaz aux 16390 foyers, il est nécessaire de contrôler les 701 km de réseau sur le département.

- **Les travaux sur les réseaux :**

Le SDE76 a investi au titre du programme de travaux 2022, 31,1 millions d'euros HT pour les travaux sur les différents réseaux (électricité, éclairage public et génie civil de télécommunications). L'exécution est confiée à des entreprises retenues dans le cadre d'appels d'offres.

Notre éclairage public du bourg a été passé, lors du précédent mandat, en LED par l'intermédiaire du SDE 76 bénéficiant ainsi d'une baisse de la consommation pour ce service par rapport aux anciens équipements.

Soucieux des enjeux et défis environnementaux, le SDE 76 accompagne les collectivités pour trouver des solutions afin de baisser les consommations énergétiques ou leur permettre de les assister sur la transition énergétique.

Dans une volonté d'optimiser l'efficacité énergétique de nos bâtiments publics, nous avons sollicité le SDE76 en 2022 pour un projet de mise à disposition du toit de la salle



Léon Lelievre, exposé, en plein sud, pour une production électrique via des panneaux photovoltaïques. Malheureusement, à l'heure actuelle, les dispositifs proposés ne permettent pas d'installer des panneaux sur le toit de notre salle polyvalente qui est dotée de trop gros ventaux d'aérations.

#### Projet en cours :

Dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) la commune d'Hautot-Saint-Sulpice est concernée par la pose d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques. En effet la loi stipule que tous les bâtiments ayant plus de 20 places de parking doivent proposer une borne de recharge aux véhicules électriques itinérants. Notre adhésion aux SDE76 nous permet de bénéficier d'un financement d'environ 80% pour le raccordement et la mise en place de la place de parking et de sa borne. La loi sera mise en application en 2025.

**Julien PINEL**  
Commission énergie.

## Distribution des dictionnaires



La cérémonie des dictionnaires s'est déroulée à la salle des associations le 3 juillet 2023 en présence des familles, de Mr Le maire, Vincent Lemettais et de ses adjoints, Patrice Horcholle et Rémi Revert

ainsi que leur instituteur, M. Patrice TIENNOT. Les enfants d'Hautot-Saint-Sulpice scolarisés au sein du RPI qui quittent l'école en fin de CM2 s'y voient offrir un dictionnaire toujours très utile pour bien entamer

les années «collège».  
**Les enfants récipiendaires :**  
Nicolas BALLANT, Léo BELLENGER, Maelys CONESSA, Alena COTE, Louna FOLLAIN, Lison LE-MAITRE et Morgane MANOURY

## Visite guidée d'Hautot-Saint-Sulpice



Le samedi 22 juillet, la Communauté de commune a organisé avec **Anne-Marie Leblic**, guide conférencière une visite du village qui conserve



encore quelques témoins de son passé. Village de tisserands, la taille de son église témoigne toujours de sa nombreuse population à l'aube du XXe siècle.



Mme Leblic en a conté l'histoire en débutant au cœur du bourg, puis, nouveauté cette année, par la découverte du hameau du Bois Gribout qui recèle quelques trésors cachés tels que des talus plantés, des bâtisses remarquables et bien évidemment, la statue de Saint-Sulpice.

Présentons le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE 76, dont la mairie d'Hautot-Saint-Sulpice est adhérente :

Créé en 1938, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, usuellement appelé «SDE76», est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département. En 2022, ce syndicat est constitué de 629 collectivités adhérentes (dont 514 communes) et a investi en travaux un peu plus de 31 millions d'euros sur l'année 2022.

#### Ses domaines d'actions sont essentiellement centrés sur :

- **La concession de distribution d'électricité.**

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SDE76 s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires Enedis et EDF dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans (2019-2049).

Il faut savoir que le réseau haute et basse tension est constitué de 14 894 km pour satisfaire les besoins énergé-

## Transport du midi : circuit cantine

La région Normandie a pris la décision de mettre fin à la mise en place et au financement du circuit scolaire du midi, à compter de la rentrée 2023.

Face à cette décision, le SIVOS EHV prend en charge ce financement réparti sur les trois communes du RPI.

Après consultation le transport a été confié au car Hangard pour un coût annuel d'environ 38 000€.

Un seul car de 55 places est nécessaire pour transporter à la cantine de Veauville-lès-Baons les élèves d'Hautot St Sulpice et d'Etoutteville.



## Situation comptable - COMMUNE HAUTOT SAINT SULPICE - 2022

Chapitres ventilés par Articles  
(Dépense)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2022	CA 2022	% Réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	27 300,00 €	27 212,46 €	99,68 %
20	Immobilisations incorporelles	950,00 €	450,00 €	47,37 %
204	Subventions d'équipement	11 000,00 €	10 083,96 €	91,67 %
21	Immobilisations corporelles	37 935,00 €	14 267,25 €	37,61 %
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
		77 185,00 €	52 013,67 €	67,39 %
011	Charges à caractère général	126 000,00 €	72 400,40 €	57,46 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 700,00 €	129 625,34 €	99,94 %
014	Atténuations de produits	16 717,00 €	16 717,00 €	100,00 %
65	Autres charges de gestion courante	94 000,00 €	83 442,29 €	88,77 %
66	Charges financières	3 200,00 €	3 196,15 €	99,88 %
67	Charges exceptionnelles	3 400,00 €	2 445,79 €	71,94 %
022	Dépenses imprévues	7 482,00 €	- €	0,00 %
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00 €	3 642,04 €	98,43 %
		384 199,00 €	311 469,01 €	81,07 %
		461 384,00 €	363 482,68 €	78,78 %

Investissement

Fonctionnement

## Situation comptable - COMMUNE HAUTOT SAINT SULPICE - 2022

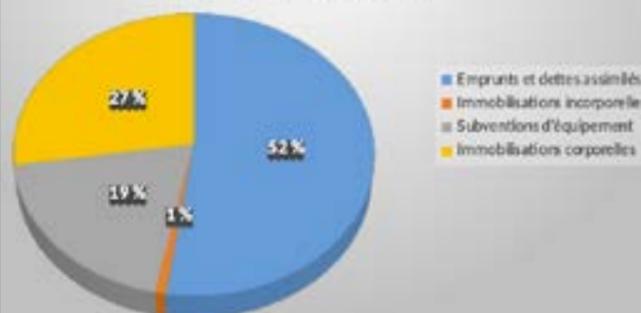
Chapitres ventilés par Articles  
(Recette)

Chap./Articles	Désignation	BP 2022	CA 2022	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 100,00 €	16 083,58 €	144,90 %
13	Subventions d'investissement reçues	1 980,00 €	349,20 €	17,64 %
16	Emprunts et dettes assimilés			#DIV/0!
001	Excédent d'investissement reporté	60 405,00 €	- €	0,00 %
021	Virement de la section de fonctionnement			#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00 €	3 642,04 €	98,43 %
041	Opérations patrimoniales			#DIV/0!
		77 185,00 €	20 074,82 €	26,01 %
013	Atténuations de charges	300,00 €	1 294,24 €	431,41 %
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	500,00 €	1 690,00 €	338,00 %
73	Impôts et taxes	134 949,00 €	133 548,34 €	98,96 %
74	Dotations, subventions et participations	127 467,00 €	172 166,67 €	135,07 %
75	Autres produits de gestion courante	21 200,00 €	25 976,09 €	122,53 %
77	Produits exceptionnels	500,00 €	223,68 €	44,74 %
002	Excédent de fonctionnement reporté	99 283,00 €	- €	0,00 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
		384 199,00 €	334 899,02 €	87,17 %
		461 384,00 €	354 973,84 €	76,94 %

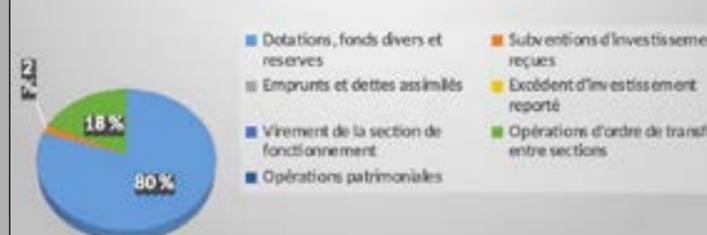
### Dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 : 311 469,01 €



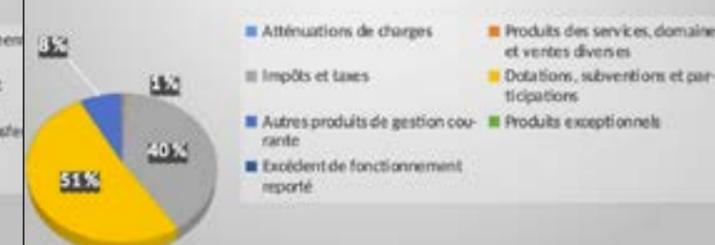
### Dépenses d'investissement réalisées en 2022 : 52 013,67 €



### Recettes d'investissement réalisées en 2022 : 20 074,82 €



### Recettes de fonctionnement réalisées en 2022 : 334 899,02 €



### Taxes locales directes 2023

	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produit attendu en 2023
Taxe Foncière (bâti)	34,98 %	358 100 €	125 263 €
Taxe foncière (non bâti)	23,79 %	77 800 €	18 509 €
Taxe d'habitation : - pour les résidences secondaires, - les locaux meublés occupés à titre privé par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE, - les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou les collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du CGI, - les logements vacants depuis plus de 2 ans lorsque que la collectivité à instauré la THLV	9,65 %	28 946 €	2 793 €
<b>TOTAL</b>			<b>146 565 €</b>

### Budget Primitif de l'exercice 2023 :

BUDGET PRIMITIF 2023		
PASSAGE A LA M57 + EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	104 266,00 €	104 266,00 €
FONCTIONNEMENT	380 253,00 €	380 253,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>484 519,00 €</b>	<b>484 519,00 €</b>

## Les salles : Evolution des tarifs en 2024



Salle des associations

45 personnes maximum

### Tarifs au 01/01/2024.

(Délibération 2023-21 du 26 juin 2023)

**INFO :** Musique interdite dans la salle des associations.



Salle polyvalente Léon Lelevre

140 personnes maximum

	24 Heures	48 Heures
Hautotais	120 €*	160 €*
Hors Commune	250 €*	310 €*

\* : Les frais d'énergie (wifi, gaz, eau et électricité) ainsi que la vaisselle sont inclus dans les tarifs ci-dessus.

	24 Heures	48 Heures	72 Heures	Vin d'Honneur	
Hautotais	300 €*	370 €*	425 €*	150 €**	La salle doit être rendue pour 20 heures.
Hors Commune	375 €*	475 €*	540 €*	235 €**	

\* : Les frais d'énergie (wifi, gaz, eau et électricité) sont inclus dans les tarifs ci-dessus.

\*\* : Les frais d'énergie (wifi, gaz, eau et électricité) ainsi que la vaisselle sont inclus dans les tarifs ci-dessus.

Location de la vaisselle : 1,10 € le couvert.

## Retour sur l'année municipale

- Attribution de subventions aux associations de la commune.
- Renouvellement de la fiscalisation de la contribution au SIVOSSE de DOUDEVILLE.
- Augmentation de la participation communale au SIVOS EHV du fait de la prise en charge du transport des élèves le midi à compter de septembre. Service auparavant assuré par la Région Normandie.
- Renouvellement des adhésions à la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe, au Fonds d'aide aux jeunes, au Fonds de Solidarité Logement.
- Arrêté de M. Le Maire en février pour la fermeture de l'Église suite à la chute de corniches intérieures.

### Pour nos jeunes :

- Remise des dictionnaires aux enfants hautotais scolarisés dans le RPI admis au collège. Ainsi, le 3 juillet à 18h à la salle des associations, Nicolas BALLANT, Léo BELLENGER, Maelys CONESSA, Alena COTE, Louna FOLLAIN, Lison LEMAITRE et Morgane MANOURY accompagnés de leurs parents ont reçu un dictionnaire. Les futurs collégiens ont été félicités par leur professeur M. Patrice TIENNOT ainsi que par M. Le Maire, M. Patrice HORCHOLLE, 2ème adjoint en charge des affaires scolaires ainsi que Rémi Revert 1er adjoint. Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique cérémonie.
- Attribution de bons scolaires d'une valeur de 35 €, contre 30 € en 2022, pour les jeunes collégiens jusqu'à leurs 18 ans. 52 bons ont été délivrés pour cette rentrée de septembre 2023 soit 5 de plus que l'an passé.

### Pour nos moins jeunes :

- Du 4 et 11 décembre : retrait en mairie des colis, confectionnés par la commission CCAS, pour les personnes âgées de 65 ans à 79 ans. Les personnes de plus de 80 ans se voient livrer à domicile leur colis par la municipalité.
- Le 10 décembre : traditionnel repas des anciens pour ceux qui n'ont pas choisi le colis. Cette année, la municipalité teste sa tenue au Restaurant Le Champêtre au Hanouard
- Le renouvellement du versement de l'allocation chauffage pour les 65 ans et plus, présents sur la commune au 1er janvier, y résidant plus de 6 mois dans l'année et non imposables à l'impôt sur le revenu. La demande doit être faite en mairie sur présentation de l'avis d'imposition des revenus 2022 et d'un RIB.

### Réalisations 2023 :

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde en fin d'année 2022
- Travaux de réparation d'une importante fuite des canalisations du Presbytère détectée par une facturation d'une consommation anormale d'eau.

### En avril :

- Acquisition d'un nouveau tracteur CASE floqué au nom de la commune subventionné à hauteur de 30 % par le Département de Seine-Maritime et financé par un emprunt.
- Réfection et isolation phonique du parquet du logement situé au-dessus de la mairie

### En juin :

- Fleurissement de la commune par Rémi REVERT, 1er adjoint et M. Lyonel BLONDEL bénévole.
- Réparation de la porte de garage de l'atelier communal accidenté par accidentée par l'agent communal.
- Acquisition de coussins berlinois qui vont être installés sur les routes communales « Route du Grand Tôt » et au Bois Gribout, sur les départementales « Route d'Héricourt » et « Route de Doudeville ».
- Recours au SIDESA, Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval, afin de conseiller et d'accompagner la commune dans l'établissement de sa Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en conformité avec le Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI).



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de PanneauPocket.

Toute actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



La municipalité a pour volonté de ne pas « inonder » d'informations ses habitants via cet outil. Seules les informations essentielles y seront communiquées telles que les alertes vigilances, coupures d'eaux ou d'électricité, les décalages de collectes d'ordures ménagères, les manifestations sur la commune ...

# L'arrivée de la fibre à Hautot



La Fibre Optique, synonyme de très haut débit pour tous vos usages internet (télétravail, télévision haute-définition, téléchargements, échanges de données ...), arrive dans votre commune ! C'est, à la fois, la réalisation d'un engagement politique - « la Fibre pour Tous à fin 2023 » -, la matérialisation d'un partenariat financier entre votre Intercommunalité et le Département de la Seine-Maritime et la concrétisation d'une action publique d'envergure au service des territoires et de leurs habitants. Ce document pédagogique est destiné à vous expliquer les modalités pratiques du raccordement de votre logement ou de votre local professionnel et donc à faciliter vos premiers pas sur l'internet à la vitesse de la lumière. Bonne lecture.

Virginie Lucot Avril,  
Présidente de Seine-Maritime Numérique

1

## LA FIBRE OPTIQUE, C'EST QUOI ?

La fibre optique est un support de télécommunication extrêmement performant qui permet d'échanger des données numériques à très grande vitesse et à des débits très élevés : de un à plusieurs centaines de Mégabits par seconde\*, selon les offres commerciales, sur un seul « cheveu de lumière ».

Pour quels usages ? Navigation rapide sur Internet, réception de la télévision en Ultra Haute Définition, téléphonie classique sur Internet et transmission de données (transfert ou téléchargement de fichiers volumineux).

2

## POURQUOI LE TRÈS HAUT DÉBIT EN SEINE-MARITIME ?

Grâce au Très Haut Débit, les habitants du Département vont pouvoir accéder dans de bonnes conditions à de nombreux services : télétravail, télémedecine, « triple play » (Télévision Haute Définition + accès rapide à Internet + téléphonie sur Internet), enseignements et formations à distance, etc.

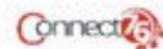


3

## RÉSEAU FIBRE : QUI FAIT QUOI ?



**Le Maître d'Ouvrage**  
Il conçoit et réalise le réseau sur le domaine public au plus près des logements.



**Le délégataire**  
Il exploite et commercialise le réseau auprès des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).



**Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)**  
Ils commercialisent les offres d'abonnement auprès des habitants et entreprises de la commune, et réalisent le raccordement final des logements. Aujourd'hui, Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR ainsi que des opérateurs locaux sont présents\* sur notre réseau.  
\*Voir liste complète sur le site de Connect 76.

Le FAI que vous choisirez sera votre seul interlocuteur.

4

## TOUTES LES HABITATIONS SONT-ELLES RACCORDABLES ?

### OUI

Tous les locaux (habitations individuelles et collectives, entreprises, services publics...) ont été pris en compte dans la conception et la réalisation du réseau fibre. Ceci étant, toutes les habitations ne seront pas raccordables au même moment.



### À NOTER

Pour les habitations plus compliquées à raccorder (exemple : une maison isolée), le raccordement sera différé d'environ 6 mois.

5

## COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Pour pouvoir souscrire à un abonnement en fibre optique, il faut **obligatoirement** réunir ces 3 conditions :

- **LE RÉSEAU FIBRE** a été déployé sur le domaine public à proximité de votre logement, et vous avez reçu le présent document dans votre boîte aux lettres.
- **VOTRE ADRESSE EXACTE** est bien référencée dans la base de données nationale de l'adressage.
- **VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET** est autorisé à utiliser notre réseau pour commercialiser ses offres. Voir liste complète sur le site de Connect 76.



Pour vérifier si vous êtes éligible aux offres fibre, consultez les sites Internet des Fournisseurs d'Accès à Internet de votre choix.

6

## COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ET DEMANDER LE RACCORDEMENT ?

1

Je contacte mon Fournisseur d'Accès à Internet

- En boutique
- Par téléphone ou sur Internet
- Suite à une opération de démarchage à domicile

2

Je souscris un abonnement

- Débits pouvant aller de 100 Mégabits par seconde\* à 1 Gigabit
- Tarifs selon les offres et les opérateurs

3

Je prends RDV pour qu'un technicien vienne installer la fibre

- Délai : environ 3 semaines
- Coût du raccordement au réseau : **gratuit** (sauf installation particulière)



C'est le Fournisseur d'Accès à Internet que vous avez choisi qui réalisera le raccordement final entre le réseau construit par Seine-Maritime Numérique et votre habitation.

7

## COMMENT SE FAIT LE RACCORDEMENT FINAL ?



### POUR UN HABITAT COLLECTIF

- Le technicien pose une fibre optique entre le boîtier situé dans la cage d'escalier ou dans une gaine technique et l'appartement.

La signature d'une convention avec le propriétaire de l'immeuble est **OBLIGATOIRE** avant tout raccordement



### POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

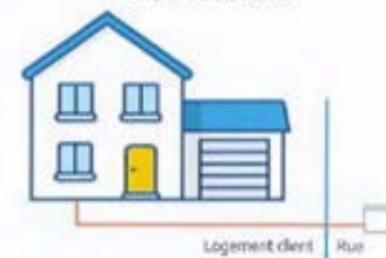
- Le technicien pose une fibre optique entre le PBO (Point de Branchement Optique) extérieur et le logement.
- Il y a 3 types de raccordements possibles selon la situation du Point de Branchement Optique :

La pose d'un fourreau sur un terrain privé est **À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE**

AÉRIEN



SOUTERRAIN



AÉRO SOUTERRAIN



Retrouvez toutes les informations sur le déploiement de la fibre en Seine-Maritime sur [www.smn76.com](http://www.smn76.com)

# Etat civil

## Naissances hors commune

**Tom STALIN** né 3 décembre 2022  
**Maëlle HOYE** née le 13 décembre 2022  
**Zoé BOULANGER** née le 9 mars 2023  
**Maël CHAUVIN** né 12 avril 2023  
**Leÿah JOLLY** née le 14 avril 2023  
**Augustine BARON** née le 30 avril 2023  
**Tessa LEFEBVRE** née le 18 mai 2023  
**Victoire UHLIRSCH** née le 3 juin 2023  
**Gustave BILLAND** né 11 juillet 2023  
**Isil FANTE LEVASSEUR** née le 9 août 2023  
**Inaya GRANDIN** née le 9 octobre 2023  
**Eva ZEGHAR** née le 13 novembre 2023  
**Valentin BARON** né le 25 novembre 2023



M. AGNEZ Franck et  
Mme BACHELET Angélique



M. DECAUX Christophe et  
Mme LEDOUX Lydie



M. LEMETTAIS Christophe et  
Mme GÉE Pauline



M. JOLLY Nicolas et  
Mme MAGNIER Élodie



M. MANOURY Sébastien et  
Mme LAVERDURE Aurélie

M Le Maire a marié son fils ...



## Bienvenue aux nouveaux arrivants

M UHLIRSCH Thibault et Mme MAHIEU Julia  
M et Mme LECOEUR Johny  
M et Mme HINAULT Christophe et Mélanie  
M DECROIX Mickaël et Mme FICET Marlène  
M ZEGHAR Steven et Mme CHRETIEN Alicia  
M SINGAL Teddy et Mme PICARD Luna  
M BOULANGER Pierrick et Mme GIMAY Azéline  
Mme GRANDIN Frédérique et Mme DELCLAUX Mégane  
M et Mme DIEULLE

# Le pêle-mêle

## Horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte les lundis et jeudis de 15 à 18 heures, et le premier samedi de chaque mois de 9 à 11 heures. Les permanences sont assurées le lundi par Monsieur le Maire, Vincent Lemettais et le jeudi par les adjoints.

Tél : **02.35.96.45.89**

Informations sur smartphone : **Panneau Pocket**  
Email [mairiehautotsaintsulpice@wanadoo.fr](mailto:mairiehautotsaintsulpice@wanadoo.fr)  
Site : [www.hautot-saint-sulpice.fr](http://www.hautot-saint-sulpice.fr)

## Cimetière

- Dans le cadre d'une mise à jour, la mairie a répertorié les concessions échues et les a signalées au moyen d'affiches apposées sur les tombes concernées et d'une liste sur le panneau d'affichage du cimetière. Si vous êtes concerné(s), merci de vous présenter en mairie muni de l'affiche afin de régulariser le dossier de concession.

- Depuis le 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans le cimetière, chacun est donc tenu d'entretenir les abords des concessions.

## Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter à la Mairie à partir du jour de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire pour se faire recenser. Cette démarche civique est obligatoire. En effet, elle déclenche le processus d'appel à la Journée de Défense et de Citoyenneté et d'inscription d'office sur la liste électorale du lieu de recensement. Elle permet aussi l'accès aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (exemple : inscription au permis de conduire).

## Inscription sur listes électorales

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur les listes électorales toute l'année en mairie ou en ligne sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Cette démarche entraîne automatiquement la radiation sur les listes électorales du lieu de résidence précédent.

## Passeport biométrique et carte nationale d'identité

Pour obtenir un passeport, se présenter personnellement dans n'importe quelle mairie dotée d'une station de numérisation (accompagné d'un parent pour les mineurs) **après avoir pris rendez-vous**.  
Pour tout renseignement sur le passeport : <http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr>

## Assistantes maternelles

Nathalie BELLEMERE  
Sylvie LEMETTAIS  
Marie-Claude LEMONNIER



## Nids de frelons et de guêpes

La destruction des nids de guêpes et de frelons est prise en charge partiellement par la Mairie, l'autre partie étant à la charge de l'habitant. Un remboursement de 45 € maximum au concitoyen sera versé sur présentation de la facture acquittée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. Pour la destruction des nids, il faut s'adresser à un professionnel.

## Feux de broussailles

Les feux de broussailles sont interdits. Les déchets verts doivent être déposés au point de dépôt prévu à cet effet.

## Plateforme Déchets Verts : Horaires d'ouvertures

Du 1er Avril au 30 Septembre

Le Mercredi de 8h à 19h.

Le Samedi de 8h à 18h.

Du 1er Octobre au 31 Mars

Le Mercredi de 9h à 16h30.

Le Samedi de 8h à 17h.

La Plateforme accueille uniquement les tontes de pelouses et de haies de particuliers. Le dépôt de ferraille, de plastique, de béton ou de toutes autres matières y sont strictement **INTERDITS**.

## Bon voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage peuvent être effectués :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

## Numéros utiles

SAMU : **15**

Urgences SMUR : **15** ou **02 32 14 75 75**

Gendarmerie : **17**

Pompiers : **18** ou **112** ou par SMS au **114**

Violences conjugales : **39 19**

Enfants en danger : **119**

EDF (ENEDIS) : **09 72 67 50 76**

GDF : **0 810 80 08 01**

Centre des Finances Publiques  
(Impôts Yvetot) : **02 35 95 98 60**

Centre Anti Poison (CHU Rouen) : **02 35 88 44 00**

Service audiotel : **32 37** (0.35€/min)

## PACS

Le 14 avril 2023 :

M. **BARON Nicolas** et Mme **CUVILLIER Anaïs**

## Parrainage Civil

Le 27 mai 2023 : Mme **AGNEZ Julia**

# LES ASSOCIATIONS

## Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes résiste bon gré mal gré aux affres de la collectivité. L'équipe a tenu bon, une fois de plus, et respecté ses objectifs. Des ambitions, peu de moyens, une équipe restreinte ... toujours la bonne humeur et ce, pour le développement des activités du village.

Sous la responsabilité de Jean Luc Mathon et en accord avec le groupe d'Al-louville-Bellefosse, un Tournoi de tarot s'est tenu début mars, et ce, pour la deuxième année consécutive.



Repas annuel du Comité. Cette année, un pied de nez au COVID. Nous nous sommes imposés le port du masque. Pour un grand carnaval. La salle a chauffé ! Le public nombreux. Nous nous sommes amusés. Les déguisements étaient à la hauteur. La participation du public était au top. Un grand bravo !



Le lundi de Pâques. Les jeunes ont reçu des chocolats et du jus d'orange.

La traditionnelle fête du village - la St Philippe - a eu lieu le 7 mai. Mme Étienne nous a fait l'honneur de présenter ses tableaux. De véritables chefs-d'œuvre ! Une féerie. Les voitures de collection et des tracteurs anciens dans leurs plus belles parures. Malgré les caprices du temps, le public était au rendez-vous. Foire à tout - exposants - Les différentes associations communales étaient présentes lors de cette fête. Un grand merci pour leur collaboration. L'atelier couture a marqué sa timide présence par un défilé de mode en-

fants. Des tenues créées par l'équipe sous la houlette des animatrices Patricia et Déborah. Un grand merci à Nathalie Fischer pour sa collaboration (prise en main des enfants pour le défilé)



Les ateliers Yoga et Sophrologie, animés par Patricia, amènent de la joie et de la détente. On sort de ces séances revigorées.



L'atelier informatique a démarré, pris en charge par Christophe Fischer. Un



jeudi soir tous les quinze jours. Des explications simples et efficaces. L'outil informatique n'aura bientôt plus de secrets pour les néophytes qui composent le groupe.

L'atelier cuisine. Le principe est simple. Un mets préparé ensemble. On échange, on se crée des relations. On partage un moment de convivialité.



La Toussaint. Une pensée à nos membres disparus. Une plante a orné le petit train. On ne les oublie pas.

Noël garde ses traditions. Un sapin planté près de la salle des fêtes et dé-



coré par les enfants du village. Un grand marché le 1er dimanche de décembre. Des exposants présentent leurs œuvres et leurs spécialités. Le père Noël est toujours présent à cette occasion pour saluer les petits et leur offrir des friandises. Une boîte aux lettres à l'entrée de la salle des fêtes pour recevoir le courrier adressé au Père Noël. L'année dernière, 12 jeunes ont été gâtés (surprise dans leur boîte aux lettres le 24 décembre). Un ticket de cinéma et des chocolats sont distribués aux jeunes scolarisés de la maternelle jusqu'au collège. Pour les adultes, du vin chaud !

La boîte aux livres, située aux abords de la Mairie, ne désemplit pas pour la grande joie des particuliers. Enfants, jeunes et adultes y trouvent leur compte.

*Francette Tsaty*

## Les Cousins du Nouveau Monde



L'année 2023 a commencé en musique pour l'association des Cousins du Nouveau Monde. L'auteur-compositeur et interprète québécois **Simon Goldin** est en effet revenu pour la 2e fois dans le village, sur la scène de la salle Léon Lelièvre en janvier. Cette fois-ci, il a chanté les compositions de son 2e album accompagné de son partenaire de scène, Régis, à la contrebasse. Malgré une grande campagne de publicité, le public n'était composé que d'une trentaine de personnes. Mais c'est justement dans ce cas de figure que l'artiste va aller chercher le public et lui donner envie de participer et de taper des mains ! Mission accomplie ! Une famille yvetotaise ayant eu vent du concert avait fait le déplacement, car ayant vécu au Canada elle avait envie de retrouver l'accent fort charmant de nos cousins du Nouveau Monde. À l'issue du concert, l'association a permis à un spectateur de gagner par tirage au sort un CD de l'artiste et ce fut la chanceuse **Céline** d'Etoutteville !

pendante de Robert Lévesque. Nous avons eu le grand plaisir de faire une visio avec l'équipe municipale en la présence de Monsieur le Maire, Louis-Georges Simard, de son conseiller Gilles Martin accompagné de son frère Roger Martin, pour le journal local. Monsieur Roger Eudier a été chaudement salué par Gilles Martin qui garde des souvenirs mémorables de ses visites.



La belle surprise est arrivée en septembre avec la visite d'un couple de Rivière-Ouelle ! Ce sont généralement des personnes descendant de l'ancêtre Robert Lévesque qui habitent dans tout le Canada et même des États-Unis qui viennent. Mais cette fois-ci, c'était un Lévesque de Rivière-Ouelle, Ghislain, accompagné de son épouse Michelle. Ils ont pu visiter le village, la mairie et l'école. Ils allaient ensuite à Dieppe.



Dernière activité de l'année pour l'association : un repas et chansons le 25 novembre avec la troupe Les Caux'pains en scène dans la salle-

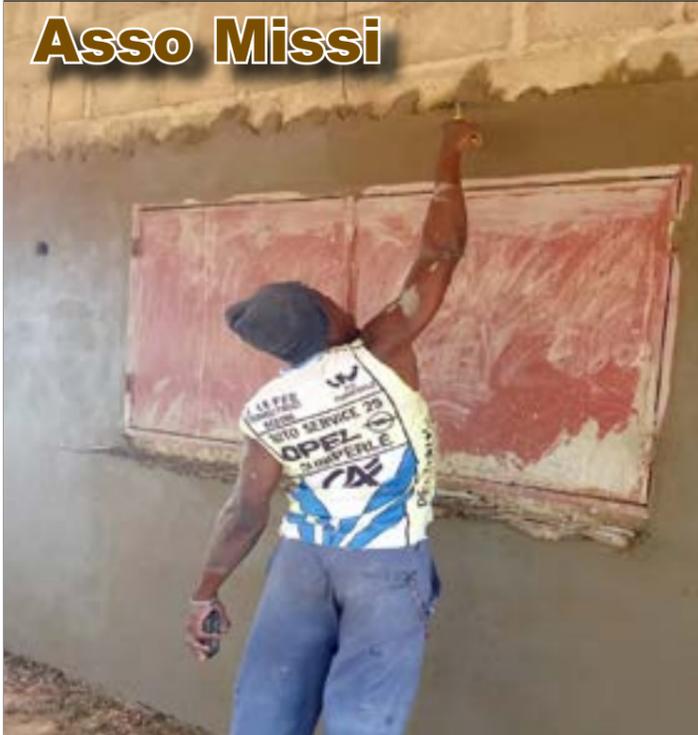
Léon Lelièvre.

*Patricia Auzou*

En mai, l'association a fourni 2 Epanneaux pour la fête du village à la demande de sa présidente Francette Tsati. Une belle manière de faire connaître les différentes associations du village.



# Asso Missi



Bonjour à tous,

L'année 2023 n'a pas permis de créer de nouveaux projets, car les moyens commencent à manquer, mais nous avons celui d'ouvrir une cantine et nous avons réussi.

Il a fallu faire des travaux de maçonnerie, car le bâtiment choisi n'a jamais été terminé.

Nous avons enfin ouvert cette cantine avec une grande satisfaction, le besoin est grand et les mamans sont nombreuses chaque jour de distribution.

Nous allons aussi distribuer des repas pour soutenir les femmes enceintes malnutries dans cette même cantine..



# Club de l'amitié



Un début d'année rempli d'espoir de se retrouver. Tous les deuxièmes jeudis du mois, jeux et gouters sont toujours appréciés par les 75 adhérents. Nous y sommes plus nombreux et il règne toujours une bonne ambiance.

Mr Noël LACHERAY accepte le poste de trésorier et nous le remercions.

Le 12 mars, 55 convives adhérents se sont retrouvés au restaurant « Le Champêtre » au Hanouard pour fêter les 45 ans du club.

Le dimanche 23 avril, 104 convives se sont retrouvés à la salle L. LELIEVRE autour d'une bonne table afin de déguster un sauté de porc.

Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer le décès de M. Gérard FORHER, tré-

sorier et de Mme Colette LEGROS, secrétaire, tous les deux membres très fidèles de l'association.

Le 14 mai, 45 membres ont passé une journée animée. Visite de la distillerie Busnel, productrice de Calvados, à Cormelles puis déjeuner et spectacle au Chaudron Magik à OUILLY-le-Vicomte.

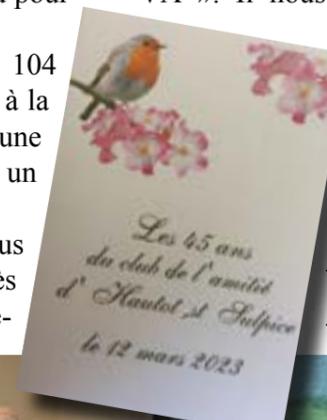
Le 12 octobre, Ladislav COLLEY, adhérent du Club, a fêté l'arrivée de son chien guide « SHEEVA ». Il nous a offert gâteaux et bulles. Mme

Blondel Annick, adhérente du club, accepte le poste de secrétaire, nous la remercions.

En fin d'année, tous les adhé-

rents reçoivent un ballotin de chocolats. Merci à celles et ceux qui soutiennent l'association d'une manière ou d'une autre. Continuons à garder un lien associatif qui manque tant. Pour l'année 2024, nous prévoyons un repas le dimanche 7 avril 2024.

*Philippe Barbaray*



État du bâtiment à notre arrivée



Travaux de peinture



Travaux de maçonnerie

Nous avons enfin ouvert cette cantine avec une grande satisfaction, le besoin est grand et les mamans sont nombreuses chaque jour de distribution.



Nous allons aussi distribuer des repas pour soutenir les femmes enceintes malnutries dans cette même cantine.

*Christian Jaquet*



# Le Tonic Club

À la suite de l'assemblée générale du 26 mai 2023, Françoise COCAIGN, Trésorière depuis 1998 et membre du bureau bien avant, a souhaité profiter de sa retraite après plus de 25 ans au service du Tonic Club Hautotais ; nous la remercions vivement pour son bénévolat, son sérieux, sa très grande rigueur et sa précision.

Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle LAMBERT qui lui succède.

Le 26 juin, le pot de fin d'année s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance où nous avons remercié Alexandra et Gwen, nos animatrices sportives, à qui nous avons remis une enveloppe grâce à la générosité d'adhérentes.

Le 4 septembre, les cours ont repris avec changement de jour pour les cours de Gwen (voir planning ci-dessous)

70 adhérents, de 14 à 80 ans, nous ont rejoints dont 15 Hautotais. C'est avec plaisir que nous avons accueilli 2 adhérents masculins. D'autre part, les jeunes ont pu bénéficier du Pass'sport 76 ainsi que d'Atouts Normandie. Chaque licencié (e) peut régler en coupons sport ou chèques vacances et bénéficie d'une



assurance individuelle en cas d'accident.

Nous tenons à féliciter Jacqueline, membre très actif dans l'association, qui a fêté ses 80 ans et a offert un verre de l'amitié aux adhérentes présentes à cette occasion. Nous sommes très admiratifs devant celle que nous considérons comme notre 2ème maman. Encore bon anniversaire et beaucoup d'années parmi nous.

D'autre part, lundi 27 novembre, 22 personnes (divisées en 2 groupes sur 2 créneaux horaires) ont participé au « Diagnoform » organisé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural. Le « diagnoform » a permis d'évaluer individuellement leur forme, leurs points forts et leurs axes de progrès par l'intermédiaire de tests, adaptés à l'âge, et basés sur les 5 grandes qualités physiques suivantes : la force, l'endurance, la vitesse, la coordination et la souplesse.

Le comité reviendra en fin d'année pour constater les progrès.

Pour de plus amples renseignements sur l'association, consultez le nouveau site internet de la mairie d'Hautot-Saint-Sulpice (rubrique « Sport-loisirs ») et n'oubliez pas que l'activité physique joue un rôle important pour nous maintenir en bonne santé.

*Agnes Eudier*



Notre doyenne fête ses 80 ans



BARRES SCULPT



CARDIO STEP



ABDO FESSIERS CUISESSES

C'est donc, dans une bonne ambiance que l'association propose les cours suivants :

LUNDI (Alexandra) :

**BARRE-SCULPT** (14h15-15h15)

**BODY ZEN** mélange de Pilates, yoga, étirements, équilibre, renfo (15 h15-16h00)

**CARDIO FIGHT** Boxe (18h15-19h00)

**RENFO STEP CARDIO** (19h00-19h45)

**RENFORCEMENT MUSCULAIRE** (19h45-20h30)

MERCREDI (Gwen) :

**ZEN EQUILIBRE** (09h00-09h45)

**TABATA** (09h45-10h30)

JEUDI (Gwen) :

**CARDIO TRAINING** (18h30-19h15)

**ABDO-FESSIERS-CUISESSES** (19h15-20h00)

# Le Gaux Ph'Hautot Club

Le club retrouve petit à petit son rythme de fonctionnement après ces années perturbées sur le plan sanitaire. Nous n'avons pas retrouvé notre nombre d'adhérents d'avant-Covid mais nous sommes ravis d'accueillir beaucoup de nouveaux, encore cette année. Alors, à défaut de quantité, nous privilégions la qualité !

Notre rythme de rencontres bimensuelles semble être une bonne solution. Nous cherchons à travailler chaque mois sur un thème technique ou créatif. Nos objectifs restent les mêmes depuis l'origine du club : la convivialité, la bienveillance et l'entraide.

Nous avons fait des investissements cette année ! Nous avons racheté du matériel d'éclairage de studio (torches sans fil, déclencheur radio) Nous avons également changé d'écran de projection pour un modèle électrique, fixé au mur. La fixation au plafond du vidéoprojecteur nous a permis de modifier l'implantation de la salle et permettre de réaliser des shootings studio.

Nous avons également renouvelé le matériel informatique devenu obsolète et plus du tout en adéquation avec l'avenir de la photographie numérique.

Nous avons réalisé en décembre 2022 et janvier 2023, deux journées de shootings portrait commandés par la mairie de Paluel. L'objectif premier était d'offrir un portrait à chaque habitant de la commune et d'en faire ensuite une exposition. Cette action a mobilisé plusieurs de nos membres mais nous a permis de récolter une jolie somme pour acheter du matériel de studio. Ce projet initié par la commune de Paluel a connu un franc succès et nous a donné l'idée de le proposer sur la commune d'Hautot Saint Sulpice à l'avenir. Les modalités sont encore à définir mais l'envie est là !

Nous avons réalisé une jolie sortie le 16 mai, dans les rues d'Hautot afin de réfléchir à proposer pour la prochaine exposition notre regard sur la commune qui abrite notre club depuis toujours.

Une sortie a été organisée le 8 avril par Jean-Pierre Maurisse sur le thème de la Pose Longue, dans la vallée de la Durdent.

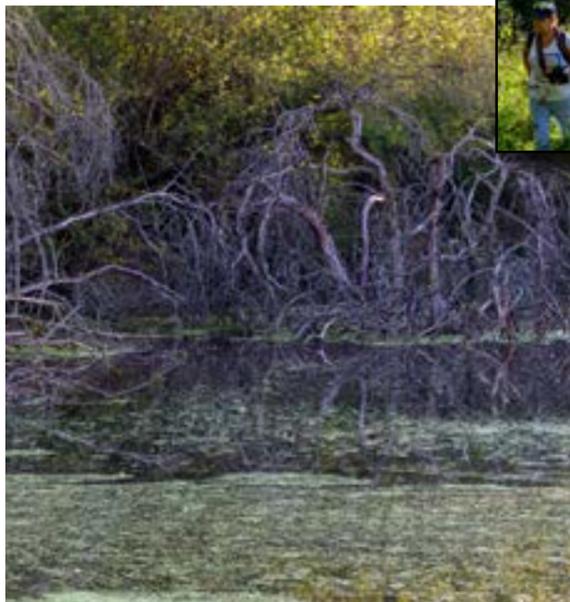
Nous avons effectué une sortie photo dans l'Estuaire de la Seine le 10 Septembre.

Notre exposition annuelle du 18/19 mars a été une réussite. Nous avons eu l'occasion de réaliser l'année dernière des photos dans des entreprises industrielles du secteur normand et ces photos nous ont été prêtées pour notre exposition.



Nous avons eu quelques membres ponctuelles auxquelles nous étions conviés en tant que club, notamment à la fête du village le 7 mai dernier, à Cany-Barville et au Clos des Fées (photos de portraits des habitants de Paluel). Pour ce qui est de notre exposition annuelle à Hautot, elle aura lieu le weekend du 16/17 mars 2024.

*Frédérique Carde*





## Ecole du Nouveau Monde

**S**eptembre : l'heure de la rentrée a sonné, les élèves retrouvent cahiers et crayons et la cour de récréation !

**O**ctobre : les préparatifs d'Halloween dans la classe ont démarré et nous sommes fins prêts le jour des déguisements juste avant les vacances. Boo !

**D**écembre : nous apprenons la chanson « le bonhomme de neige » de Prévert. Cette année, la boîte aux lettres du Père Noël a été installée juste en face de l'école alors c'est le moment de lui dire que nous avons été sages. Mode décoration activé pour Noël dans l'école avec la photo de Noël et sans oublier le goûter offert par les SIVOS.



offert des livres. Nous sommes allés au festival animalier à Belleville en Caux pour approfondir nos connaissances sur la vie des animaux autour de nous. Juin, c'est aussi notre représentation devant les familles pour notre chorale sur le thème de Philémon et le petit martien.

**J**uillet : dernier cross de l'année avec remise des médailles et félicitations.

Fête du sport avec les parents capitaines qui emmènent leurs équipes faire une multitude d'activités sportives sur le terrain de foot, les espaces tennis et pétanque. Et arrive le dernier jour de l'école : on sort les dessins, les jeux de société et l'on se dit bonnes vacances !

*Nelly Mave-Gadet*



**J**anvier : nous accueillons la chorale CHAM (classe à horaires aménagés du collège Camus d'Yvetot) qui vient nous présenter son savoir-changer. Notre première averse de neige dans la cour de récréation ! Et bonne année à tous !



**F**évrier : nous avons reçu du courrier de nos correspondants de Rivière-Ouelle au Québec. Ils ont eu un peu plus de neige que nous !!



**M**ars : une équipe de télé est venue filmer les CE1 sur les liens qui nous unissent avec le Québec.

**M**ai : on remue les jambes et les méninges. On distribue les diplômes de lecture.

**J**uin : empruntez un livre à la bibliothèque et le quart d'heure de lecture est toujours des moments très attendus. Les parents élus nous ont



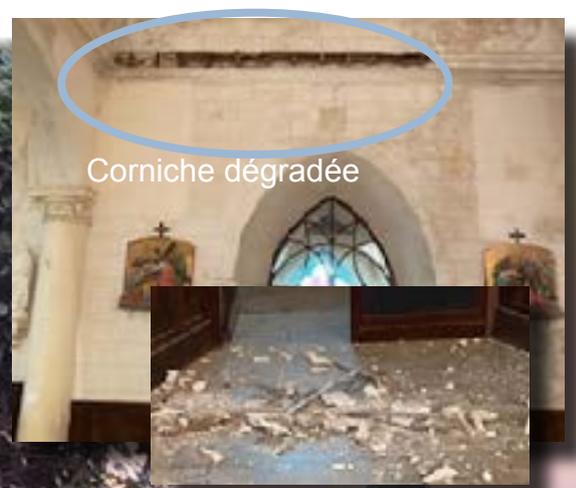
## ... ET EN 2024 ...

- Élections européennes le 9 juin 2024
- Arrivée d'un nouvel agent employé communal.
- Mise à jour en conformité de la sécurité incendie.
- Rénovation de la salle du conseil à la mairie.

## ZOOM SUR ...

### L'église

Le 9 février 2023, un terrible sinistre, la chute des corniches dans l'entrée de l'église, est survenu, obligeant Monsieur Le Maire à prendre un arrêté interdisant l'accès à l'église à toute personne ainsi que l'organisation d'offices religieux ou visites. À la suite, l'entreprise qui était intervenue en 2014 pour la réfection des voûtes et corniches est venue établir un devis pour les réparations. La commune a ensuite eu recours au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de faire un état des lieux de l'église et de trouver les causes de la chute des voûtes. Dans son compte rendu de visite de l'église du 28 mars 2023, le CAUE a fait plusieurs constats notamment des défaillances dans la gestion du chemin de l'eau qui provoquent des désordres dans le bâtiment : infiltrations en toiture et dans les maçonneries, maintien d'humidité au pied de l'édifice. Le fonctionnement général des ouvrages du chemin de l'eau pluviale du bâtiment et de ses abords est en question. Des mesures ont déjà été prises comme l'aération naturelle et la surveillance régulière de l'édifice. Et, la commune va confier une mission DIAGNOSTIC de maîtrise d'œuvre à un architecte du patrimoine. Cette mission permettra d'estimer un coût total et de planifier sur les années à venir les travaux à réaliser ainsi que de rechercher les sources de financements possibles (subventions, appels aux dons...) pour permettre la réouverture de l'édifice.



Corniche dégradée



Fissures

## Un nouveau chien guide pour Ladislas

Vous avez dû remarquer que pendant l'été dernier, Ladislas a adopté un nouveau chien guide qui s'appelle SHEEVA. Le précédent, Appy, âgé de 13 ans, est considéré comme chien guide d'aveugle à la retraite et Ladislas a fait le choix de le garder.

SHEEVA a été remise à son nouveau maître début juillet et une semaine a été nécessaire pour qu'elle fasse connaissance avec Ladislas en restant à son domicile.

Ensuite, Charlotte, éducatrice des chiens guides de Normandie, accompagnée de Célia, monitrice, est ve-

nue pendant deux semaines pour apprendre à SHEEVA et à son maître les différents parcours et repères dans les rues de notre commune.

Pour bien finaliser ces parcours, deux journées supplémentaires ont été nécessaires. Maintenant, Ladislas et SHEEVA sont autonomes.

La responsable de l'école des chiens guide de Normandie demande aux propriétaires de chiens d'être vigilants, de ne pas laisser celui-ci aboyer de manière agressive le long du grillage au passage de SHEEVA.

